



*Commune de*  
**LABRUYERE-DORSA**

## **Projet de charte du dialogue citoyen à Labruyère-Dorsa**

### **Accompagner un renouveau démocratique et citoyen :**

Elus du Conseil municipal de Labruyère-Dorsa, nous constatons une crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines. Nous affirmons que la participation des habitantes et habitants est aujourd'hui un complément nécessaire au système représentatif, afin de revitaliser notre démocratie, de décider de politiques efficaces, de créer de la confiance et des solidarités.

Par cette charte, nous souhaitons mettre en place des relations constructives avec les acteurs de nos territoires, avec les associations et les habitants, pour la mise en œuvre d'une démocratie participative active à Labruyère-Dorsa. Nous affirmons que notre volonté de vivre ensemble et de faire évoluer la démocratie, c'est reconnaître à chaque citoyenne et citoyen sa capacité d'agir dans notre société, quels que soient ses origines, son éducation, son statut.

### **Dialoguer avec les citoyens en cohérence avec les valeurs républicaines :**

Proximité, écoute, respect, débat, dialogue et transparence, voici la conception du dialogue citoyen que nous défendons. Il s'agit ainsi de renforcer notre manière de faire vivre la démocratie participative à Labruyère-Dorsa.

Si notre rôle d'élus est de décider, de faire des choix, ceux-ci se feront dans le dialogue et l'écoute des acteurs des territoires, nous souhaitons inciter les habitantes et habitants à se réapproprier l'espace public. Nous les invitons à s'impliquer dans la vie et le débat citoyen. Nous sommes convaincus que pour mettre en œuvre cette ambition, il faut articuler volonté politique, implication de l'administration communale et investissement des Labruyétois.es. L'ambition du Conseil municipal est de promouvoir une citoyenneté active et responsable au service de l'intérêt général.

### **Associer les habitant.e.s à une nouvelle forme de gouvernance :**

Cette charte engage la commune à informer, consulter, concerter, co-construire et agir avec les Labruyétois.es. Aujourd'hui, l'information ne suffit plus. Il est nécessaire de communiquer avant la prise de décision, les éléments de compréhension des sujets ouverts au dialogue avec les citoyens.

Les savoirs des élus, des techniciens et des habitants, bien que différents, sont également légitimes et valent d'être partagés. Nous voulons dialoguer avec les Labruyétois.es, prendre le temps nécessaire pour la participation et construire ensemble des espaces d'écoute et d'expression des besoins.

### **Coopérer pour des politiques publiques efficaces :**

Afin de les rendre plus efficaces, justes et solidaires, nous décidons d'appliquer cette charte aux politiques et services publics pour lesquels le regard des citoyens, des usagers, des habitants et des acteurs associatifs et institutionnels est utile.

Elus, agents et habitants pourront mesurer ensemble ce que cette charte produira et les changements qu'elle induira dans leurs relations, les territoires et l'action publique communale.

Le Conseil municipal de Labruyère-Dorsa souhaite également accompagner des initiatives citoyennes en favorisant la rencontre entre acteurs des territoires et en soutenant leurs projets.

## **Reconnaître le rôle de chacun :**

A l'occasion des démarches de dialogue citoyen mises en œuvre :

- Les citoyens peuvent interpellier le Conseil municipal sur des sujets non, ou insuffisamment, pris en compte. Ils témoignent de leurs expériences, celles de leurs voisins avec qui ils peuvent faire le lien, ils s'impliquent dans l'élaboration des projets en partageant leurs avis, leurs attentes, leurs propositions, en amont des décisions mais aussi tout au long des projets.
- Les services municipaux peuvent apporter leurs expertises techniques et leurs connaissances des politiques publiques, des territoires et des acteurs.
- Les élus s'engagent à écouter et prendre en considération l'ensemble des contributions des participants avant de prendre des décisions concernant les projets mis en débat. Ils expliqueront leur choix.

## **Organiser le dialogue citoyen selon différents niveaux de participation :**

La charte vise à renforcer la démocratie participative par la participation de tous. En fonction de la nature des projets mis en dialogue (dimension, diversité des parties prenantes, enjeux associés pour le territoire et les acteurs), le Conseil municipal s'engage à annoncer clairement aux parties prenantes les modalités de la démarche de participation proposée selon quatre niveaux :

- **Information** : elle consiste à donner le plus tôt possible des éléments sur les projets à venir ou en cours. Elle doit être complète, claire, pédagogique, compréhensible par tous et objective.
- **Consultation** : elle permet de recueillir la diversité des opinions, des attentes, des besoins ou des projets des citoyens.
- **Concertation** : elle met en place un dialogue entre les parties prenantes pour rechercher des solutions qui recueillent l'adhésion la plus large possible et pour aboutir à un projet qui répond au mieux à l'intérêt général.
- **Co-construction** : elle consiste à associer l'ensemble des parties prenantes tout au long du projet (de sa définition à son évaluation, en passant par sa mise en œuvre).

Les élus sont alors « animateur du débat public » dans le processus d'élaboration du projet et sont garants de la décision qui intègre les contributions de tous ainsi que les contraintes techniques, juridiques et financières.

## **Engager une démarche de transparence et de clarté :**

Le Conseil municipal s'engage dans une démarche de transparence et de clarté. Pour mobiliser en amont, il informera les parties prenantes, en veillant notamment à mieux faire connaître les démarches engagées. Il mettra à disposition des participants les documents nécessaires à la compréhension des sujets mis en débat ainsi que des moyens de partage d'expertises (vulgarisation de l'information technique et scientifique).

Le site internet de la Commune (onglet « Vie municipale », rubrique « Démocratie participative ») sera un des vecteurs privilégiés de diffusion de ces informations y compris les comptes-rendus des rencontres du Conseil consultatif. La transparence, c'est également « rendre compte » en montrant comment les éléments issus des démarches participatives ont été intégrés dans la prise de décision. Ainsi, suite à chaque démarche, le Conseil municipal s'attachera à expliquer les choix retenus.

## **Dédier une instance pour organiser le dialogue citoyen :**

Le Conseil municipal décide de mettre en place un **Conseil citoyen pour la démocratie participative à Labruyère-Dorsa (CCDP)**. Ce dernier est composé d'habitants volontaires qui représentent le mieux possible les quartiers et zones de la Commune.

Le CCDP se réunit a minima tous les trimestres. Un ordre du jour est proposé par les élus et complété par les citoyens participants. Il est diffusé avec les documents utiles au dialogue au plus tard 7 jours avant la rencontre. Un compte rendu est rédigé puis diffusé aux habitants via la liste d'information communale et le site internet (onglet « Vie municipale », rubrique « Démocratie participative ») dans un délai raisonnable.